



# Cité provençale Tarascon

## Note de présentation du Budget Primitif 2024 (En application de l'article n°107 de la loi NOTRe)

### Sommaire

#### I Section de fonctionnement

- 1 Recettes réelles
- 2 Dépenses réelles

#### II Section d'investissement

- 1 Présentation de l'équilibre de la section d'investissement
- 2 Dépenses réelles
- 3 Construction du financement disponible

### I Section de fonctionnement

#### 1- Les recettes réelles de fonctionnement :

Les produits de fonctionnement hors opérations d'ordre et reprise du résultat 2023 s'établissent à 22 427 556.41 € soit une diminution de 49 103.93 € (-0.22 %) par rapport au BP 2023.

**L'évolution des produits de fonctionnement est la suivante :**

<b><u>Recettes Réelles de Fonctionnement</u></b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Evolution BP 2024 / BP 2023</b>
013 Atténuation de Charges	149 956,41	198 060,34	- 48 103,93
70 Produits des services, du domaines et ventes diverses	816 000,00	801 100,00	14 900,00
73 Impôts et taxes	18 438 700,00	18 138 700,00	300 000,00
74 Dotations et Participations	2 740 500,00	3 122 400,00	- 381 900,00
75 Autres produitss de gestion courante	253 400,00	211 400,00	42 000,00
76 Produits financiers	7 000,00	5 000,00	2 000,00
78 Produits spécifiques	22 000,00		22 000,00
<b>Total</b>	<b>22 427 556,41</b>	<b>22 476 660,34</b>	<b>- 49 103,93</b>

**Présentation sous forme de diagramme : ressources de fonctionnement.**

<b>Budget primitif 2024</b>					
<b>Recettes réelles de fonctionnement (k€)</b>					
<b>Variation BP 2024 / BP 2023 (hors reprise resultat) : -0,22 %</b>					
		2024	Evolution %	2023	
	73	Contribution directe (Ménage)	7 832	4,66	7 483
	73	A.C. et D.S.C.	9 423	-	9 423
	73	Impôts divers	1 184	- 3,97	1 233
	74	DGF (Dotation forfaitaire + DSU)	770	10,00	700
	74	Dotations et subventions	1 971	- 18,66	2 422
	013+70+75+76+77+78	Autres Ressources	1 248	2,70	1 216
		<b>Sous-Total (hors reprise résultat)</b>	<b>22 428</b>	<b>- 0,22</b>	<b>22 477</b>
	002	Excédent fonctionnement reporté	3 314		2 403
		<b>Total Recettes réelles</b>	<b>25 742</b>	<b>3,46</b>	<b>24 880</b>

- **013 - Atténuation de charges.**

La dotation de ce chapitre représente 149.956.41 €, en diminution de 48 000 €. Ce poste budgétaire, prévu pour rembourser les frais liés aux arrêts maladie du personnel communal, est difficile à estimer précisément en raison de l'aspect imprévisible de ces dépenses. Le calcul du montant alloué s'appuie donc sur une analyse des tendances observées dans les remboursements des années antérieures.

Cette baisse découle essentiellement d'une mesure corrective adoptée en 2023. Un montant supplémentaire de 40 000 € avait été alloué à ce chapitre afin de couvrir intégralement les coûts d'une initiative d'optimisation des charges de personnel, sans que cette dépense n'excède ce plafond. L'objectif étant de compenser précisément ce coût sans influencer négativement le budget global, assurant ainsi une neutralité financière par rapport à cette opération spécifique.

- **70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses.**

Pour l'année 2024, le budget alloué au chapitre 70 s'établit à 816 000 €, marquant une hausse de 14 900 € par rapport à l'année précédente. Cette croissance reflète plusieurs réajustements :

Une augmentation de 9 200 € des revenus liés à l'utilisation du domaine public est observée, alignée sur les résultats de l'année précédente.

Malgré une baisse de 15 000 € dans les recettes du château, attribuable aux nombres de visiteurs de 2023, les recettes du théâtre ont, à l'inverse, progressé de 15 000 € grâce aux ventes de billets réalisées durant cette même période.

Une hausse de 19 000 € des contributions des familles pour les services de garde d'enfants témoigne de l'élargissement de notre offre, notamment avec l'ouverture de la nouvelle structure de la petite enfance « Il était une fois ». Parallèlement, les contributions pour la cantine ont diminué de 14 000 €, évaluées sur la base des recettes de l'année 2023.

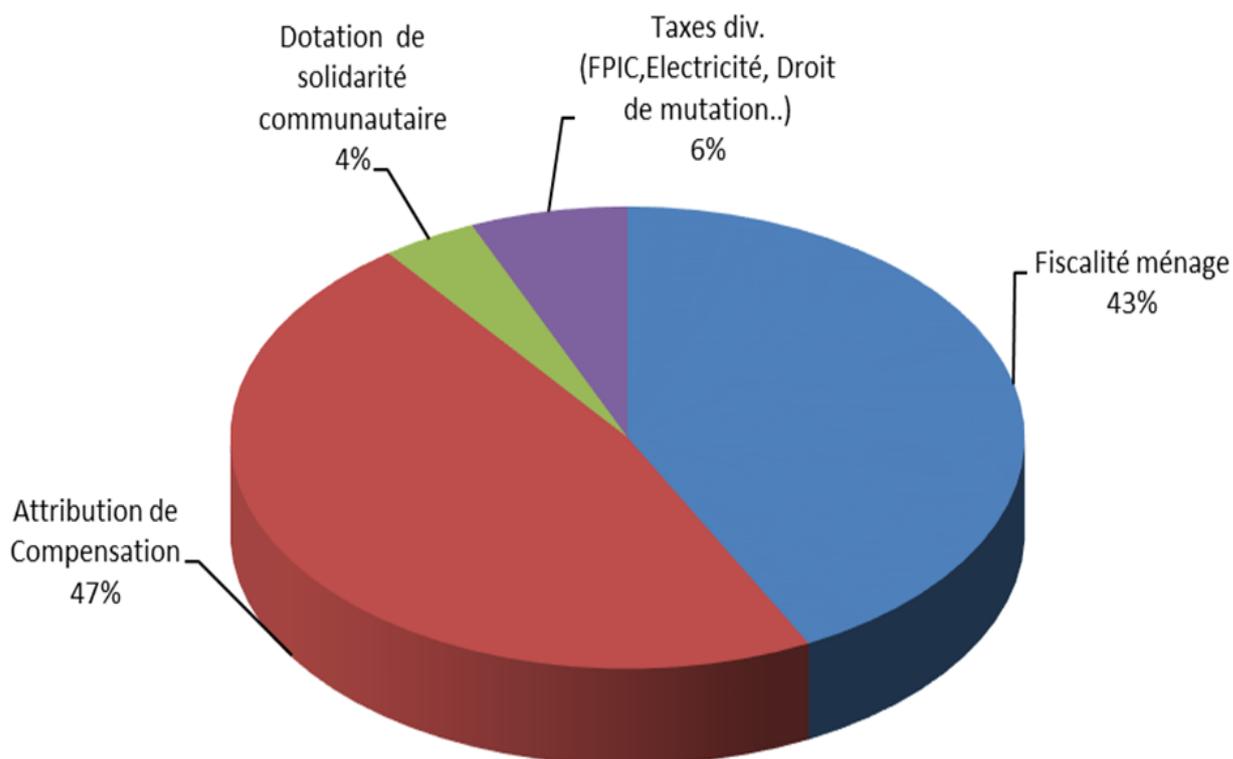
Ces modifications traduisent l'adaptation active de la commune aux changements de besoins et d'usage de ses services par la population.

- **73 - Impôts et taxes.**

Les impôts et taxes sont de 18 438 700 € et représentent 82.21 % des produits réels de fonctionnement. Ils sont en progression de 300 000 € par rapport à 2023

<b>Chapitre 73 - Détail Impôts et Taxes</b>				
	Année 2024	Année 2023	Evol. %	Evol. Volume
Fiscalité ménage	7 832 000,00	7 483 000,00	4,66	349 000,00
Attribution de Compensation	8 707 700,00	8 707 700,00	0,00	0,00
Dotation de solidarité communautaire	715 000,00	715 000,00	0,00	0,00
Taxes div. (FPIC, Electricité, Droit de mutatio	1 184 000,00	1 233 000,00	-3,97	-49 000,00
<b>Impôts &amp; taxes</b>	<b>18 438 700,00</b>	<b>18 138 700,00</b>	<b>1,65</b>	<b>300 000,00</b>

## Répartition Impôts et taxes BP 2024



### a) Fiscalité directe :

La fiscalité directe s'affiche à 7 832 000 €, en augmentation de 349 000 € par rapport à l'année précédente. Cette hausse est liée à la revalorisation des valeurs locatives, avec une progression de 3,90 % basée sur l'indice des prix à la consommation de novembre 2022 à novembre 2023. Les taux pour la taxe foncière, tant pour le bâti (38.88 %) que pour le non bâti (58.16 %), demeurent inchangés.

### b) Fiscalité reversée par l'Agglomération :

L'attribution de compensation de l'ACMM se maintient à 8 707 700 €, sans changement par rapport à l'année précédente, reflétant l'absence de nouveaux transferts de compétences. De même, la Dotation de Solidarité Communautaire reste inchangée à 715 000 €, conformément aux dernières communications de l'ACCM.

### c) Fiscalité indirecte :

Les recettes issues de la fiscalité indirecte s'élèvent à 1 184 000 €, connaissant une baisse de 49 000 € en comparaison avec l'année précédente. Cette évolution résulte de plusieurs ajustements :

Une diminution de 21 000 € pour le Fonds de Péréquation.

Une augmentation de 50 000 € pour la taxe sur l'électricité.

La prévision pour la taxe additionnelle aux droits de mutation est ajustée à la baisse de 70 000 €, avec une attente de recettes s'élevant à 380 000 € pour l'année 2024.

Cette révision, à la fois prudente et réfléchie, repose sur l'analyse des recettes précédentes, qui ont varié de 693 000 € en 2022 à 465 751 € en 2023. Ce contraste marqué entre ces deux années souligne la nature volatile de ces revenus, qui dépendent étroitement des tendances du marché immobilier. En prenant en compte cette fluctuation et en appliquant une réduction proportionnelle à celle observée auparavant, nous avons recalibré nos attentes pour 2024. Cette démarche illustre notre souci de maintenir une gestion financière prudente et adaptative, en phase avec l'évolution actuelle du marché immobilier. Ce processus témoigne de notre volonté d'assurer une prévision budgétaire équilibrée et réaliste, en anticipant les variations potentielles du marché afin de sécuriser les finances communales.

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure a été ajustée à la baisse de 10 000 €, témoignant ainsi de l'efficacité des mesures prises pour diminuer la pollution visuelle dans notre commune. En 2023, les recettes générées par cette taxe s'élevaient à 62 000 €, mais elles sont prévues pour atteindre seulement 52 000 € en 2024. Cette réduction notable traduit notre engagement envers l'amélioration de l'esthétique urbaine. En effet, elle reflète une diminution significative de la quantité de publicités extérieures, grâce notamment à une politique d'enlèvement progressif des affichages jugés excessifs. Cette initiative s'inscrit pleinement dans notre volonté de préserver le cadre de vie des habitants en limitant l'impact visuel des supports publicitaires, contribuant ainsi à un environnement plus agréable et moins encombré visuellement.

Les recettes des Droits de place et de la Taxe sur les Pylônes Électriques restent constantes respectivement à 73 000 € et 52 000 €.

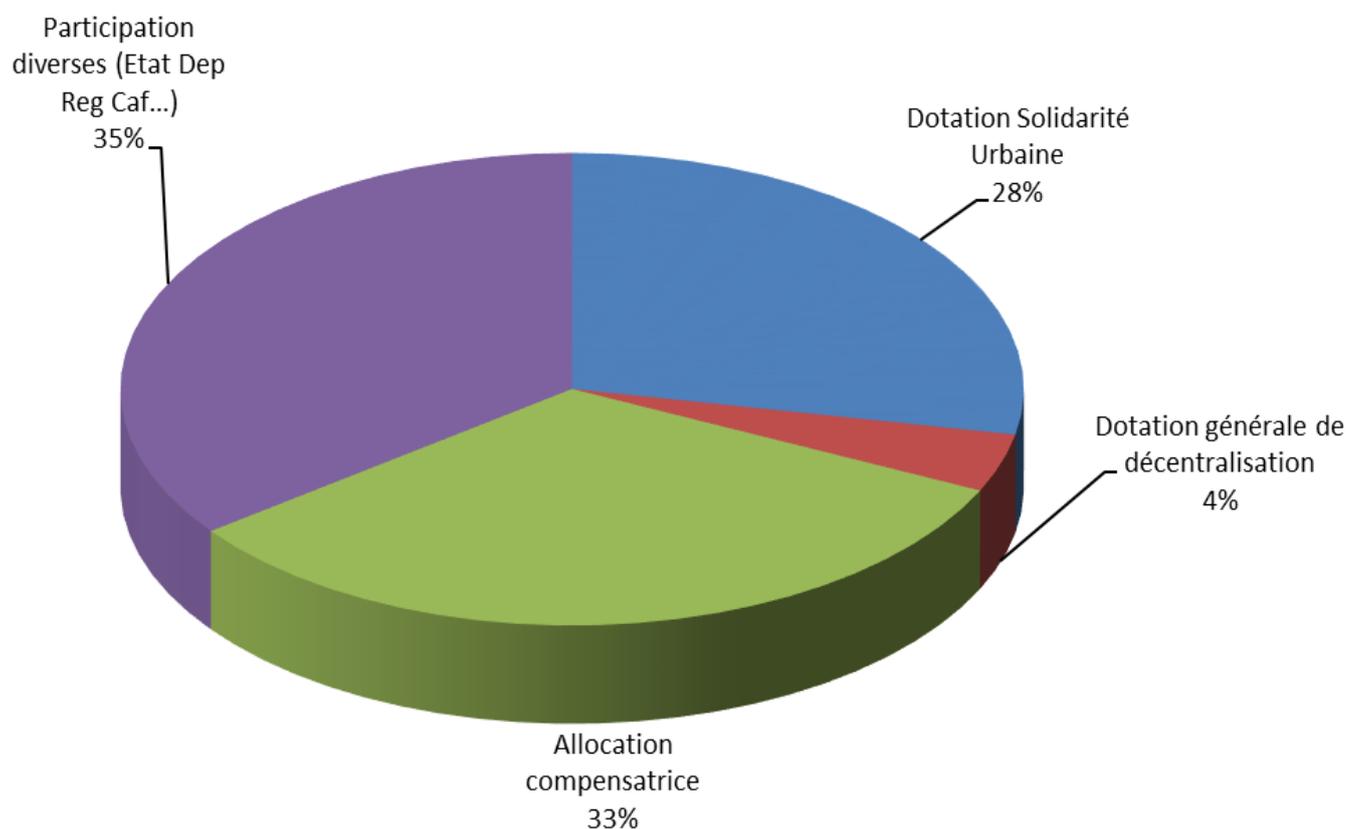
- **74 - Dotations et participation.**

Ce chapitre, d'une valeur totale de 2 740 500 €, constitue 12.22 % de nos ressources de fonctionnement, marquant une baisse de 381 900 € par rapport à l'année dernière. Les principaux éléments sont les suivants :

## Détail Dotations et Participations

	Année 2024	Année 2023	Evol. %	Evol. Volume
Dotation Solidarité Urbaine	770 000,00	700 000,00	10,00	70 000,00
Dotation générale de décentralisation	109 000,00	109 000,00	0,00	0,00
Allocation compensatrice	895 000,00	875 000,00	2,29	20 000,00
Participation diverses (Etat Dep Reg Caf...)	966 500,00	1 438 400,00	-32,81	-471 900,00
<b>Dotations &amp; participation</b>	<b>2 740 500,00</b>	<b>3 122 400,00</b>	<b>-12,23</b>	<b>-381 900,00</b>

## Répartition Dotations et participations BP 2024



- Dotation de Solidarité Urbaine : Fixée à 770 000 €, cette dotation connaît une hausse de 70 000 €, alignée sur l'augmentation nationale de la DSU de 90 millions cette année. Cette hausse reflète notre part proportionnelle dans l'enveloppe globale.

- Allocations Compensatrices : Estimées à 895 000 €, elles enregistrent une augmentation de 20 000 €, en lien avec la réévaluation des valeurs locatives cadastrales de +3.90 %, affectant uniquement le foncier bâti.
- Participation de l'État, le compte 7478, connaît une baisse significative, passant de 617 700 € en 2023 à 32 000 € en 2024. Cette réduction est principalement attribuable à l'absence de reconduction de la dotation "filet de sécurité inflation" estimée à 600 000 €.

Pour information l'éligibilité de notre commune à la dotation "filet de sécurité inflation" a été calculée en déduisant une recette exceptionnelle de 240 000 € encaissée en 2022, correspondant à un remboursement de taxes foncières de la ville, perçues à tort par les services fiscaux entre 2016 et 2021. Convaincus de respecter les critères d'obtention de cette dotation après ajustement, nous avons intégré cette celle-ci dans notre prévision budgétaire. Cependant, la DGFIP a inclus cette recette dans ses calculs, remettant en cause notre éligibilité. Face à cette interprétation, la commune a déposé un recours auprès du tribunal administratif, actuellement en cours d'instruction, pour faire valoir que cette recette exceptionnelle ne devrait pas influencer notre droit à la dotation.

En résumé, la diminution des participations de l'État dans le chapitre 74 s'explique par la combinaison de la non-reconduction de la dotation spécifique liée à l'inflation ainsi que la non-reconduction d'une subvention pour le plan France Relance cyber sécurité, partiellement compensée par une nouvelle dotation de 30 000 € pour l'extension des horaires de la médiathèque.

- Dotation Générale de Décentralisation : Maintenu stable à 109 000 €.
- Subventions du Conseil Régional : La subvention reçue du Conseil Régional s'établit à 9 000 € pour l'année à venir, légèrement en baisse de 1 000 € par rapport au budget primitif de 2023. Cette ajustement reflète une analyse fine du taux d'utilisation des infrastructures sportives par notre commune, soulignant notre engagement à aligner les fonds publics avec les besoins réels des citoyens.
- Subventions du Conseil Départemental : 84 700 €, se décomposent en 50 000 € alloués aux festivités, un montant identique à celui de 2023. Les autres aides du Département, destinées à la petite enfance et aux activités sportives, demeurent inchangées vis-à-vis de l'année précédente. La seule modification notable est une réduction de 1 000 €, pour utilisation des équipements sportifs due à une diminution de la fréquentation.

- Subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : Pour 2024, les subventions de la CAF connaissent une augmentation significative, passant de 705 000 € à 816 000 €, soit une hausse de 111 000 €. Cette progression substantielle reflète l'extension de nos services à la petite enfance, notamment avec l'ouverture de la nouvelle structure "Il était une fois", qui verra sa capacité d'accueil augmenter. De plus, l'élargissement de notre offre jeunesse, avec l'augmentation du nombre de places au centre aéré de 60 à 80, y compris l'intégration de quatre places pour les jeunes en situation de handicap, marque un tournant dans notre politique sociale. Ces avancées traduisent non seulement notre engagement envers l'amélioration de la qualité de vie des familles de notre commune, mais elles illustrent aussi la reconnaissance de la CAF pour notre travail en faveur de l'inclusion et du développement social.

Ce chapitre met en lumière les efforts conjoints de la commune et de ses partenaires institutionnels pour répondre de manière ciblée et efficace aux besoins de la population, tout en valorisant l'importance de chaque euro investi dans le bien-être collectif.

- **75 - Autres produits de gestion courante.**

En 2024, le chapitre 75 connaît une nette progression de ses revenus, qui passent de 211 400 € en 2023 à 253 400 €, marquant ainsi une augmentation de 42 000 €. Cette hausse est le fruit de deux améliorations notables :

Premièrement, les recettes locatives enregistrent une croissance de 37 000 €, grâce à l'accueil de nouvelles enseignes au sein de notre patrimoine immobilier. Cette évolution est le résultat direct de la politique de la municipalité visant à redynamiser le cœur historique de la ville. En enrichissant le tissu commercial, nous œuvrons pour stimuler l'économie locale et favoriser le lien social.

Deuxièmement, une augmentation de 5 000 € a été observée dans les revenus issus de la gestion des fourrières. Ce résultat découle d'une gestion efficace des véhicules mal stationnés ou abandonnés, conformément aux actions menées l'année précédente. Cette mesure contribue à améliorer l'ordre public et à rendre les espaces urbains plus agréables pour tous.

Ces évolutions, basées sur les résultats concrets de l'année passée, témoignent de la volonté de la commune de revitaliser son centre-ville et d'améliorer la qualité de vie urbaine, en maintenant une gestion attentive et proactive de l'espace public.

- **76 - Produits financiers.**

Les revenus issus des produits financiers sont estimés à 7 000 € pour l'année en cours. Ces gains proviennent des investissements en valeurs mobilières réalisés avec la Compagnie Nationale du Rhône.

- **78 Reprises amortissements, dépréciations, provisions. (semi-budgétaires).**

En 2023, la collectivité avait provisionné 22 000 € au compte 6817 pour anticiper des dépréciations sur des comptes de tiers, en adoptant une approche semi-budgétaire pour les opérations réelles. Actuellement, en raison de la décision de la commune de gérer toutes ses provisions selon le régime budgétaire, il est nécessaire d'annuler cette provision par l'émission d'un titre au compte 7817 « reprise de provision » et de la reclasser en tant qu'opération d'ordre conformément à cette nouvelle méthode de comptabilisation.

## 2- Les Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) représentent 22 196 000 €. Elles sont en diminution de 298 600 € par rapport au budget 2023 (-1.33 %).

<b>Dépenses Réelles de Fonctionnement</b>			
Chapitre	BP 2024	BP 2023	Evolution BP 2023 / BP 2022
011 Charges à caractère général	5 214 500,00	6 308 600,00	- 1 094 100,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	13 571 000,00	12 930 400,00	640 600,00
014 Atténuation de produits	17 000,00	17 000,00	-
65 Autres charges de gestion courante	3 231 500,00	3 087 200,00	144 300,00
66 Charges financières	152 000,00	106 400,00	45 600,00
67 Charges exceptionnelles	10 000,00	10 000,00	-
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)		35 000,00	- 35 000,00
			-
<b>Total</b>	<b>22 196 000,00</b>	<b>22 494 600,00</b>	<b>- 298 600,00</b>

### Présentation sous forme de diagramme : Charges de fonctionnement

<b>Budget primitif 2024</b>					
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (k€)</b>					
<b>Variation BP 2024 / BP 2023 : -1,33 %</b>					
		2024	Evolution %	2023	
	<b>011</b>	<b>Charges à caractères général</b>	5 215	- 17,34	6 309
	<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	13 571	4,95	12 930
	<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	17	-	17
	<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion</b>	3 232	4,67	3 087
	<b>66</b>	<b>Charges financières (contraction ICNE)</b>	152	42,86	106
	<b>67+68</b>	<b>Charges exceptionnelles + Provisions</b>	10	- 77,78	45
	<b>Total Dépenses réelles</b>		<b>22 196</b>	<b>- 1,33</b>	<b>22 495</b>

### **011 - Charges à caractère général.**

En 2024, les dépenses inscrites au chapitre 011 connaîtront une baisse significative, passant de 6 308 600 € en 2023 à 5 214 500 €, soit une réduction de 17.34%. Cette diminution est essentiellement due à une baisse des coûts énergétiques, l'électricité, le gaz, et le carburant. Cette estimation, fondée sur la consommation de 2023, prévoit une baisse d'environ 14% des coûts, anticipant une diminution des prix de l'énergie sur le marché.

À l'exception des coûts énergétiques, les autres postes de dépenses du chapitre 011 révèlent une augmentation moyenne de 4%, alignée sur le taux d'inflation. Cette situation démontre l'aptitude de la commune à ajuster ses dépenses aux conditions économiques actuelles, tout en maintenant la qualité des services rendus à la population.

Analyse détaillée par Classe de Compte :

Classe 60 (Achats hors fluides) : Regroupant les dépenses pour les achats nécessaires au fonctionnement de la commune (fournitures, matières premières, équipements), cette catégorie présente une légère hausse de 1%, reflétant un ajustement adéquat aux besoins malgré la pression inflationniste.

Classe 61 (Services extérieurs) : Incluant les coûts pour les services tiers (location, honoraires, assurances, entretien), cette section connaît une augmentation de 122 900 €, soit 8.5%. Cette croissance est principalement due à l'augmentation des coûts d'assurance et à l'intensification des efforts de maintenance pour améliorer le cadre de vie et la sécurité des citoyens.

Classe 62 (Charges de communication et d'événementiel) : Cette catégorie reste stable grâce à deux ajustements majeurs : l'annulation d'une dépense exceptionnelle pour le déménagement des archives et une réduction de 45% des frais de téléphonie grâce à de nouvelles technologies. Ces actions ont permis de compenser les hausses dans d'autres segments, assurant une croissance modérée de 2.3% et permettant de poursuivre les activités de communication et d'événementiel sans augmenter les coûts.

Ces ajustements reflètent l'habileté de la commune à gérer les défis économiques tout en poursuivant ses objectifs stratégiques. Une gestion des dépenses ciblée, surtout pour l'énergie, les services et la communication, souligne l'engagement à optimiser les ressources pour le bien-être des citoyens.

- **012 - Charges de personnel.**

Le budget de charges de personnel pour 2024 est fixé à 13 571 000 euros, marquant une hausse de 4,95% soit 640 600 euros par rapport à 2023. Cette augmentation résulte d'une combinaison de facteurs conjoncturels et organisationnels, détaillés comme suit

## 1. Impact des dispositions nationales RH :

- Les mesures prises en faveur du pouvoir d'achat dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023, l'augmentation du point d'indice de 1.5% et la revalorisation des grilles indiciaires dès le 1er juillet 2023 impacteront le budget en année pleine à hauteur de 220 000 euros (1.62% du chapitre 012).
- Majoration de traitement : À partir du 1er janvier 2024, l'ajout de 5 points sur le traitement des agents représente une charge annuelle de près de 115 000 euros (0.85% du chapitre 012).
- Prime forfaitaire exceptionnelle : Instituée par le maire pour soutenir les agents face à l'inflation, cette prime, facultative dans la fonction publique territoriale, représentera 140 000 euros, soit plus de 1% des charges RH.
- Temps partiel thérapeutique : L'aménagement du travail pour maintenir les agents dans l'emploi engendre un coût supplémentaire, nécessitant le recrutement pour compenser les heures non travaillées.
- GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : Environ 155 000 euros sont prévus pour ce poste en 2024.
- CIA (Complément Indemnitaire Annuel) : La mise en place du CIA devrait entraîner une dépense nouvelle d'environ 60 000 euros.

## 2. Effets des recrutements et des départs :

- Impact des recrutements de 2023 en année pleine : L'ouverture de la crèche "Il était une fois" en juin 2023 et les préparatifs pour la nouvelle médiathèque ont nécessité des recrutements spécifiques. Ces embauches, réalisées en 2023 pour répondre aux besoins d'encadrement et de fonctionnement, auront un impact total de 81 000 euros sur le budget 2024, représentant 0.6% du chapitre 012. Cette somme reflète l'effet en année pleine de ces recrutements, étant donné qu'ils n'ont impacté que partiellement le budget de l'année précédente.
- Nouvelles embauches prévues en 2024 : En plus des impacts des recrutements de 2023, la commune prévoit de créer de nouveaux postes en 2024 pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux. Le coût estimé pour ces nouvelles positions s'élève à 197 000 euros, soit environ 1.45% des charges de personnel. Ces embauches sont essentielles pour répondre aux besoins croissants des services publics et maintenir la qualité des prestations offertes aux administrés.
- Postes vacants et départs non remplacés : Des postes temporairement vacants suite à des départs non remplacés en 2023 entraînent une économie de 77 000 euros (0.6% du chapitre). Cette situation souligne la difficulté de recrutement dans certains secteurs de la fonction publique.
- Allocation de Retour à l'Emploi : Deux agents non actifs coûtent à la collectivité 38 000 euros (0.3% du chapitre 012) pour l'année.

- Rationalisation des effectifs : Plusieurs départs non remplacés en 2023 et 2024 permettent de réaliser une économie de 300 000 euros (2% du chapitre), reflétant une gestion proactive des ressources humaines.

Conclusion : Ces ajustements budgétaires s'inscrivent dans une stratégie à long terme de la commune, visant à offrir un service public de proximité de qualité, tout en faisant face aux défis économiques et organisationnels.

- **014 - Atténuations de produits.**

Le chapitre 014, consacré aux atténuations de produits, affiche une stabilité avec une allocation de 17 000 € pour l'année. Ce montant est exclusivement réservé au remboursement des dégrèvements de taxe d'habitation appliqués aux logements vacants, permettant ainsi de soutenir les propriétaires concernés par cette situation spécifique.

Il est également important de souligner que notre commune profite, pour la deuxième année consécutive, d'une exonération de sa contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC). Cette exemption, rendue possible grâce à notre classement à la 236ème place sur 250, représente une économie substantielle, la contribution évitée s'élevant auparavant à environ 300 000 €. Cette situation privilégiée résulte de l'application de l'article L2336-3 III du code général des collectivités territoriales, qui prévoit l'exonération pour les 250 communes les mieux classées selon un indice synthétique qui prend en compte des critères à la fois sociaux et financiers. Cette mesure témoigne de la reconnaissance des efforts de notre commune pour maintenir une gestion financière saine tout en répondant aux besoins sociaux de ses administrés.

- **65 - Autres charges de gestion courante.**

En 2024, le chapitre 65 présente un budget de 3 231 500 €, représentant 14.56 % des dépenses de fonctionnement, avec une augmentation de 144 300 € par rapport à l'année précédente. Ce chapitre englobe un éventail de contributions et de subventions, illustrant l'engagement de la commune dans divers domaines :

Contribution au service d'incendie : Attribuée à 1 666 000 €, cette contribution connaît une hausse de 35 000 €, soulignant l'importance accordée par la commune à la sécurité et à la prévention des risques.

Contribution au SIVU pour la piscine : S'élevant à 350 000 €, cette participation soutient l'exploitation d'une infrastructure clé pour les loisirs et le bien-être des résidents.

Autres contributions et cotisations : Comprenant les participations au PIDAF, au PNR Alpilles, au SICAS, et au SI2VB, pour un total de 97 300 €, marquant une augmentation de 8 500 €, ce qui reflète l'appui à différentes initiatives au sein du territoire.

Forfait communal aux écoles privées : Fixé à 275 000 €, en augmentation de 6 800 €, cet élément met en avant le rôle prépondérant de l'éducation dans les orientations de la commune.

Subvention au CCAS : D'un montant de 503 000 €, cette subvention, en hausse de 23 000 €, vise à intensifier l'aide sociale et le soutien aux personnes et familles en situation de vulnérabilité.

Subventions aux associations : Maintenues à 523 000 €, elles témoignent du soutien inébranlable de la commune à l'activité associative locale.

Créances admises en non-valeur : Celles-ci progressent de 35 000 € pour s'établir à 55 000 €, cette hausse est essentiellement due à des interventions d'urgence effectuées par la commune sur un bâtiment en péril, dont la vente du bien dans le cadre d'une succession vacante, n'a pu couvrir la totalité de la dette.

L'accroissement général de ce chapitre s'explique principalement par l'adaptation aux conditions inflationnistes et par la reconnaissance d'une créance supplémentaire admise en non-valeur.

- **66 - Charges financières.**

Pour 2024, le budget alloué au chapitre 66 s'élève à 152 000 €, enregistrant une augmentation de 45 600 € par rapport à l'année précédente. Cette hausse est le résultat direct de la contraction d'un nouvel emprunt à la fin de l'année 2023, dont l'utilisation des fonds est prévue pour le deuxième trimestre de 2024. Cette opération financière se traduit par des coûts d'intérêts supplémentaires de 13 000 € et un montant de 32 600 € au titre des Intérêts Courus Non Échus (ICNE), reflétant ainsi l'impact financier de ce nouvel emprunt sur le budget de la commune.

- **67- Charges exceptionnelles.**

Les charges exceptionnelles représentent 10 000 € et reste stable par rapport au prévisionnel 2023. Ce Chapitre depuis la mise en place de l'instruction M57, enregistre uniquement en opérations réelles les dépenses d'annulations de titres sur exercices antérieurs, les autres dépenses exceptionnelles ayant été transférées au chapitre 65.

## Section d'investissement

### 1- Présentation des grands équilibres de la section d'investissement

Les dépenses et recettes réelles d'investissement 2024, y compris les restes à réaliser de l'exercice 2023 (Dépenses reportées : 4 886 012.74 € et Recettes reportées : 3 854 699.74 €) ainsi que le solde des opérations d'ordre qui correspond à l'autofinancement que la commune réussit à dégager sur sa section de fonctionnement soit 3 546 600 € (cumul des Amortissement 1 473 600 € + Virement de la section de fonctionnement 2 207 200 € - Amortissement subvention 134 800 €) s'équilibre pour un montant total de 17 540 612.74 €

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
Chapitre	BP 2024	Chapitre	BP 2024
16 Emprunts et dettes assimilées	1 013 000,00	10 Dotations	1 747 200,00
13 Subventions d'investissement	36 000,00	1068 Affectation du résultat	104 471,97
20 Immobilisations incorporelles	365 100,00	13 Subventions d'investissement	4 848 600,00
204 Subventions d'équipement versées	611 500,00	16 Emprunts et dettes assimilées	2 028 000,00
21 Immobilisations corporelles	6 121 000,00	23 Immobilisation en cours (Avance forfaitaire)	100 000,00
23 Travaux en cours	4 273 200,00	27 Autres immobilisations financières	
45,, Travaux pour cpte de tiers	100 000,00	024 produits des cessions	150 000,00
Report Dépenses 2023	4 886 012,74	45,, Travaux pour cpte de tiers	100 000,00
		001 Résultat d'investissement reporté	926 841,04
		Report Recettes 2023	3 854 699,73
		28 Amortissement	1 473 600,00
139 Amortissements	134 800,00	021 Virement de la section de fonctionnement	2 207 200,00
<b>Total</b>	<b>17 540 612,74</b>	<b>Total</b>	<b>17 540 612,74</b>

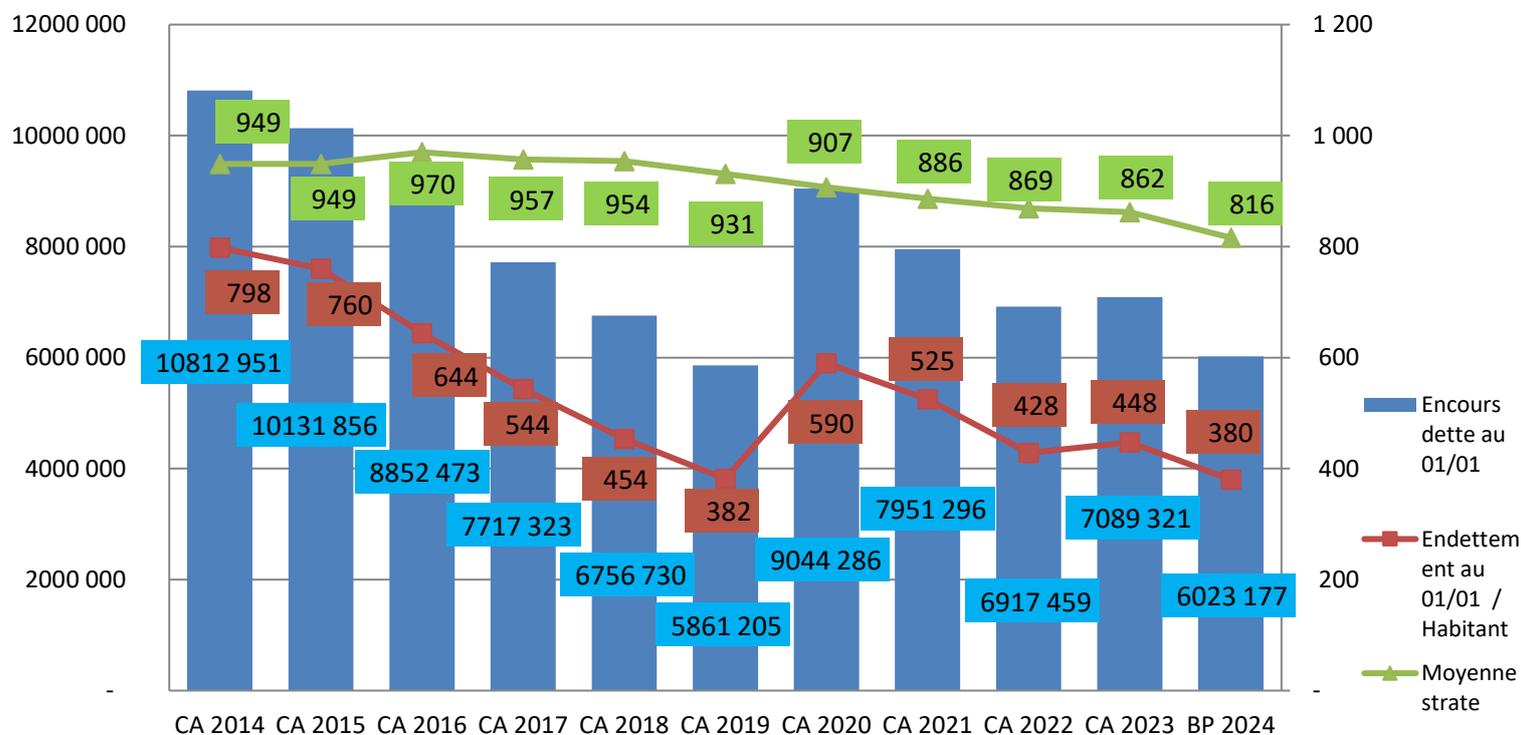
## 2 - les dépenses réelles d'investissement

- 16 - Emprunts et dettes.

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 1013 000 €, en diminution de 57 000 € par rapport au BP 2023. Cette baisse de 57 000 € correspond au cumul de deux événements : l'extinction d'un prêt contracté en 2007 auprès du Crédit Agricole et l'ajout d'une nouvelle annuité de dette liée à l'emprunt souscrit fin 2023 auprès de la Banque Postale.

Pour information notre stock de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024 s'établit à 6 023 177.26 € soit un endettement par habitant sur notre commune de 380.28 € alors qu'il se situe à 816 € / habitant dans les communes de même strate.

### Evolution encours de dette et désendettement par habitant



- **20-21-23-27-45- Participations - Dépenses d'équipement - Travaux pour compte de tiers - exercice 2023**

L'ensemble des dépenses d'équipement, études, acquisitions, participations et travaux pour compte de tiers de l'exercice 2024 hors reports s'élèvent à 11 470 800 €.

Les dépenses principales hors Restes à Réaliser sont les suivantes :

Chapitre	Nature Opération	Montant	Subvention
20	Logiciel vidéo protection et sécurité	60 000,00	X
20	Preemption baux commerciaux	150 000,00	X
<b>Total 20</b>		<b>210 000,00</b>	
204	SMED/Participation Trvx Electricité Route d'Arles RD 970	65 700,00	
204	Participation financière à l'OPAH-RU	70 000,00	
204	Confortement Baignolette 2ème tranche	130 000,00	
204	Subv ravalement façades	300 000,00	X
<b>Total 204</b>		<b>565 700,00</b>	
21	Quai de transfert	50 000,00	
21	Hôtel de Ville /Travaux Restauration du balcon	50 000,00	X
21	Tarif Jaune place colonel berrurier	56 000,00	
21	MOE Travaux Voirie	60 000,00	
21	Hôtel de Ville / Etude structure + MOE Travaux balcon	60 000,00	X
21	Acquisitions Terrains nus	60 000,00	X
21	Château / Trvx restauration huisseries - Terrasse	68 600,00	X
21	Eclairage Stade René Cassin	74 000,00	X
21	Vidéoprotection Etablissement recevants enfants	80 000,00	X
21	Matériel son & équipement accoustique Théâtre	97 200,00	X
21	Trvx de maçonnerie	100 000,00	
21	Travaux de proximité Réfection chemin petit Roubian	102 000,00	X
21	Travaux de proximité Réfection cour école Ferry	110 000,00	X
21	Travaux de proximité Réfection rue Jean Robert	110 000,00	X
21	Travaux de proximité Réfection rue Démary	120 000,00	X
21	Travaux de proximité Réfection rue Proudhon	120 000,00	X
21	Travaux de proximité Réfection sol gymnase cassin	120 000,00	X
21	Travaux de proximité Réfection rue Monge	170 000,00	X
21	Réfection route des Ségonnaux	160 000,00	
21	Rénovation locaux commerciaux 40 rue des Halles	170 000,00	
21	Rénovation locaux commerciaux	199 000,00	
21	Trvx de voirie	200 000,00	
21	Acquisitions immobilières	600 000,00	X
21	Restauration clos et couvert Chapelle de Lansac	642 300,00	X
21	AP/CP Trvx Rénovation EP	1 363 000,00	X
<b>Total 21</b>		<b>4 942 100,00</b>	
23	Moe phase AVP giratoire pont de Beaucaire	50 000,00	
23	AP/CP Théâtre Municipal	243 000,00	X
23	AP/CP Travaux Boulevard Gambetta renforcement cadereau	446 200,00	X
23	AP/CP Extension & Réhabilit° Ecole J Macé + salle Malraux	520 000,00	X
23	AP/CP Trvx Rénovation Energétiques Ecoles	869 000,00	X
23	AP/CP Espaces publics Ferrages	1 980 000,00	X
<b>Total 23</b>		<b>4 108 200,00</b>	
45411	Trvx pour cpte de tiers (Périls Imminent )	100 000,00	
<b>Total 45411</b>		<b>100 000,00</b>	
<b>Total général</b>		<b>9 926 000,00</b>	

## Détail AP / CP - Plan Pluriannuel

<b>Révision AP/CP</b>						
N° AP	Libellé	AP (Autorisation de Programme)	CP (Crédits de paiement antérieurs)	CP (Crédits de Paiement)		
				2024	2025	2026
2	Maison Multi Accueil (AP N-1 : 10 073 000 €)	10 523 000	10 523 000	-	-	-
3	Théâtre Municipal (AP N-1 : 3 384 000 €)	3 554 300	3 311 300	243 000,00	-	-
4	Boulevard Gambetta (AP N-1 : 5 053 000 €)	5 589 300	5 143 300	446 000,00	-	-
5	Maison du Bel Age (AP N-1 : 2 184 000 €)	1 893 400	1 893 400	-	-	-
6	Aménagement espaces public quartier Ferrages (AP N-1 : 3 908 400 €)	4 272 800	114 800	1 980 000,00	2 178 000,00	-
7	Réhabilitation / extension Ecole Jean Macé (AP N-1 : 7 335 100 €)	7 282 500	242 500	520 000,00	3 520 000,00	3 000 000,00
8	Rénovation éclairage public	1 900 400	537 400	1 363 000,00	-	-
9	Rénovation énergétique écoles communales	1 750 300	281 300	869 000,00	600 000,00	-
<b>SOUS-TOTAL ACTUALISATION</b>		<b>36 766 000</b>	<b>22 047 000</b>	<b>5 421 000</b>	<b>6 298 000</b>	<b>3 000 000</b>
<b>Création AP/CP</b>						
N° AP	Libellé	AP (Autorisation de Programme)	CP (Crédits de paiement antérieurs)	CP (Crédits de Paiement)		
				2024	2025	2026
			-			
			-			
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL AP/CP</b>		<b>36 766 000</b>	<b>22 047 000</b>	<b>5 421 000</b>	<b>6 298 000</b>	<b>3 000 000</b>

### 3 Construction du financement disponible pour les dépenses d'équipement.

#### BUDGET PRIMITIF 2024

#### Vue d'ensemble

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (Réelles)		RECETTES (Réelles)	
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
Charges de gestion courante (011)	5 215 500,00	Atténuation de charges (013)	149 956,41
Charges de personnel (012)	13 571 000,00	Produits des services (70)	816 000,00
Attenuation de produits (014)	17 000,00	Impots et taxes (73)	18 438 700,00
Autres charges de gestion courante (65)	3 230 500,00	Dotations et subventions (74)	2 740 500,00
Charges financières (66)	152 000,00	Autres prod.de gestion courant (75)	253 400,00
Charges exceptionnelles (67)	10 000,00	Produits financiers (76)	7 000,00
		Dotations aux amortissements, dépréciationsn Provisions (78)	22 000,00
		Résultat reporté Année 2023 :	3 314 443,59
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22 196 000,00</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>25 742 000,00</b>
			-
<b>Capacité d'Autofinancement Brute * :</b>		3 546 000,00	
Remboursement Capital dette	1 013 000,00		
<b>Capacité d'Autofinancement Nette *</b>		<b>2 533 000,00</b>	
(* y compris dépenses & recettes exceptionnelles)			

<b><u>Financement disponible</u></b>	
<b>Capacité d'Autofinancement Nette :</b>	<b>2 533 000,00</b>
<b>Ressources propres d'investissement</b>	
<b>F.C.T.V.A. (Réalizations Année 2023 x 16,404%) :</b>	<b>1 657 200,00</b>
<b>Recette Travaux périls imminents</b>	<b>100 000,00</b>
<b>Taxe d'aménagement :</b>	<b>90 000,00</b>
<b>Remboursement avance forfaitaire</b>	<b>100 000,00</b>
<b>Amende Police :</b>	<b>100 000,00</b>
<b>Sous-total Cessions Immobilières</b>	<b>150 000,00</b>
<b>Total Subvention ETAT</b>	<b>1 528 900,00</b>
<b>Total Subvention Région</b>	<b>223 200,00</b>
<b>Total Subvention Conseil départemental</b>	<b>2 735 500,00</b>
<b>Total Autres subventions ACCM</b>	<b>261 000,00</b>
<b>Sous-total Subventions</b>	<b>4 748 600,00</b>
<b>EMPRUNT 2024</b>	<b>2 028 000,00</b>
<b>Financement disponible</b>	<b>11 506 800,00</b>
<b>Dépenses Réelles investissement 2024</b>	<b>11 506 800,00</b>
<b>Solde</b>	<b>0,00</b>

La capacité d'autofinancement brute, c'est à dire avant incidence du remboursement du capital de la dette est de 3 546 000 € (RRF 25 742 000 € – DRF 22 196 000 €).

Après remboursement de l'annuité en capital des emprunts (1 013 000 €), nous obtenons une capacité d'autofinancement nette de 2 533 000 €.

Pour information - Article L1612-4 du CGCT : « Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de

provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. ».

A cette capacité d'autofinancement s'ajoutent le recours à l'emprunt dont le montant maximal s'établit à 2 028 000 € pour l'année 2024, ainsi que les ressources propres d'investissement soit : le fonds de compensation de la TVA (1 657 200 €), les recettes de périls imminents (100 000 €), la taxe d'aménagement (90 000 €), les amendes de police (100 000 €), les remboursements sur avances forfaitaires (100 000 €), les cessions immobilières (150 000 €) et enfin les subventions pour un montant total de 4 748 600 € dont plus de 57 % provient du Conseil Départemental.

L'ensemble de ces ressources nous permettent donc de dégager un financement disponible de 11 506 800 € correspondant au montant des dépenses prévisionnelles d'équipement 2024.